



Recrute

UN(E) ANIMATEUR(TRICE) BAFA

Accueil Collectif de Mineurs
Allos

4 semaines à temps plein

Du 07 juillet au 01 août 2025

+

Séjour du 07 août au 14 août
2025

 Allos (04)

 Contractuel

★ Contrat d'engagement éducatif
+ logement studio Allos

€ Rémunération selon la grille
CEE de la CCAPV

 Candidature
(cv et lettre de motivation)
à adresser avant le 15 avril 2025

A
Monsieur le Président de la CCAPV,
en précisant l'intitulé du poste.

- ressources-humaines@ccapv.fr
- Service Ressources Humaines
Communauté de Communes
Alpes Provence Verdon,
97, Zone artisanale, BP 2
04 170 SAINT ANDRE LES ALPES

Tél : +33 4 92 83 68 99
<https://ccapv.fr/>

Au sein d'une équipe de plusieurs animateurs, venez participer à l'encadrement et l'accompagnement d'un groupe d'enfants, âgés de 3 à 12 ans, dans un cadre exceptionnel ! Vous animerez des activités dans un environnement propice aux découvertes naturelles, culturelles et sportives, entre lacs et montagnes !

MISSIONS

Sous la responsabilité de la direction de l'ACM, vous serez chargé(e) de:

- Accueillir en sécurité les enfants de 3 à 12 ans, superviser les temps d'accueil, et garantir la sécurité morale, physique et affective des enfants.
- Assurer l'encadrement et la sécurité d'un groupe d'enfants.
- Prévoir, organiser et animer des activités adaptées au développement des enfants.
- Participer aux tâches courantes des établissements (entretien des locaux, mise en place et encadrement des temps de repas et de goûter, aménagements et rangement divers).
- Appliquer et respecter la réglementation Jeunesse et Sport et le règlement de fonctionnement.
- Partager avec l'équipe les valeurs portées par le projet éducatif et concrétiser le projet pédagogique de l'ACM avec des activités ludiques et dynamiques.

PROFIL RECHERCHÉ

Diplôme du BAFA requis, PSC1 bienvenu.

SAVOIRS FAIRE

- Mise en œuvre et contrôle de la sécurité physique, morale et affective des enfants.
- Conception, proposition et mise en œuvre des activités d'animation et de loisirs dans le cadre du projet pédagogique.
- Animation des groupes d'enfants.
- Encadrement et accompagnement de la vie quotidienne.
- Connaissance des techniques d'animation et du développement de l'enfant.

SAVOIRS ETRE

- Capacités relationnelles et esprit d'équipe.
- Capacité de régulation de la vie quotidienne et des relations entre enfants.
- Esprit motivé et bonne humeur.
- Discrétion et confidentialité, sens du service public, respect du devoir de réserve.
- Assiduité et ponctualité, respect des consignes.



Recrute

UN(E) ANIMATEUR(TRICE) BAFA

Accueil Collectif de Mineurs
 Allos

4 semaines à temps plein

Du 07 juillet au 01 août 2025

+

Séjour du 07 août au 14 août
 2025

Allos (04)

Contractuel

★ Contrat d'engagement éducatif
 +logement studio Allos

€ Rémunération selon la grille



Candidature
 (cv et lettre de motivation)
 à adresser avant le 15 avril 2025

A

Monsieur le Président de la CCAPV,
 en précisant l'intitulé du poste.

- ressources-humaines@ccapv.fr
- Service Ressources Humaines
 Communauté de Communes
 Alpes Provence Verdon,
 97, Zone artisanale, BP 2
 04 170 SAINT ANDRE LES ALPES

Tél : +33 4 92 83 68 99
<https://ccapv.fr/>

CONDITIONS DE RECRUTEMENT

- Contrat d'engagement éducatif du 07 juillet au 01 août 2025
- Horaires du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00
- Séjour du 07 août au 14 août 2025
- Rémunération selon la grille CEE jointe ci-dessous.

CONDITIONS DE REMUNERATION

Les tarifs forfaitaires appliqués au CEE de la CCAPV sont les suivants:

Valeurs exprimées en net	Animateur diplômé (ex : BAFA/BPJEPS)	Stagiaire BAFD	Stagiaire BAFA/CAP Petite enfance	Non diplômé
Forfait journalier	75	75	50	50
Forfait nuit (23h-7h) séjours	22.50	22.50	22.50	22.50
Forfait qualification surveillant de baignade hebdomadaire	10	10	10	10

Un coefficient de majoration visant à valoriser le montant selon l'expérience de la personne serait également appliqué selon les modalités suivantes :

Valeurs exprimées en net	2 périodes*	3 périodes et plus*
Animateur diplômé ou non diplômé	+ 10%	+ 20 %

* Une période d'ACM correspond à une période d'accueil en animation d'au moins 2 semaines sur les périodes de petites vacances scolaires, et jusqu'à un mois sur les périodes de grandes vacances.